

LA GUERRE FINANCIERE

Le secret des grandes fortunes est un crime oublié
BALZAC

Bien que couramment utilisé pour traduire un conflit, le terme de guerre apparaît, dans un premier temps, excessif et décalé pour qualifier la crise financière actuelle.

Les derniers poilus qui nous ont récemment quitté, ont emporté avec eux les images atroces de la guerre que les mots ont toujours été vains à traduire.

Cependant, il faut admettre que la guerre est la forme la plus accomplie de la situation de non droit.

Toutes tentatives de règlementer, a fortiori de légiférer les conflits ayant opposé les nations et les peuples ont échoué.

Il est admis que l'enseignement de l'histoire est évènementiel et que c'est au rythme des batailles et des guerres que les élèves et les étudiants accèdent au statut de citoyens spectateurs de ces luttes pour le pouvoir dont leurs ancêtres, tout comme eux aujourd'hui, ont été les principales victimes.

De façon paradoxale, la mondialisation en ouvrant les frontières, instaure un statut de citoyen du monde qui confère à chaque être humain, le droit et l'obligation de revendiquer sa part de pouvoir et de combattre, avec les moyens dont il dispose, toute forme d'oppression susceptible de porter atteinte au bien commun.

Puisque la France a fait sienne la déclaration des Droits de l'Homme elle a, plus que toute autre Nation, le devoir et l'obligation de transformer en acte cette charte qui puise ses sources au plus profond de la chrétienté.

La dimension historique :

Tout homme du début du XXème siècle, qui aurait jeté un regard attentif aux évènements tirant la leçon du passé, s'inspirant de la naissance à l'effondrement des empires et projetant dans l'avenir un regard chargé d'inquiétude, ne pouvait encourir le risque de s'exprimer sans se livrer au jugement de tous ceux qui ne veulent pas voir, qui ne veulent pas entendre, mais qui hurlent à la mort lorsqu'ils sont atteints dans leurs biens matériels, mais également et surtout dans leur chairs.

Cette nouvelle forme de guerre, la guerre financière, était inscrite dans l'histoire, tout simplement parce que chaque conflit avait essentiellement pour but de conquérir de nouveaux espaces, des richesses, au profit du vainqueur.

Le lourd tribut qui a été payé par les peuples, qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, l'a été en définitive au seul profit de minorités constituées sous la forme d'oligarchies.

C'est pourquoi, peu à peu, sous la pression des familles endeuillées, emportant avec elles la mémoire de ces héros conscients de leur devoir et de l'absurdité de leur sacrifice, se sont élevées des voix pour exprimer ce vœu : « *plus jamais ça* ».

La Société des Nations, les traités mettant en place des échanges économiques, ont eu pour but de tenter cette régulation qui ne cesse de revenir dans les discours en période de crise, de conjurer dans les mémoires les bains de sang et de permettre une coexistence pacifique susceptible d'accompagner le progrès social.

C'était, bien entendu, sans compter sur la persistance de rancœurs, de ressentiments sans les appétits de puissance, d'individus, de groupes ou d'Etats qui ont effectivement mis en place des moyens de conquête qui évitent le recours à des armes conventionnelles.

Ces nouveaux moyens de conquête, essentiellement financiers, économiques et juridiques présentaient, en outre, l'avantage d'épargner – tout au moins sur les champs de bataille – des vies humaines, les familles de tous ceux qui étaient morts au service d'un idéal ayant eu le sentiment, au fur et à mesure des années, d'avoir été trahis et que ce sacrifice n'avait pas toujours servi au bien-être du peuple, mais uniquement à la satisfaction des appétits d'un groupe, d'une caste ou d'une faction.

Dans son ouvrage « La France moderne, l'esprit des institutions » Denis RICHET rappelle les conditions dans lesquelles le libéralisme économique allait poindre et s'émanciper à la fin du XVIIIème siècle, notamment par opposition au colbertisme, le XIXème siècle, en particulier sous le second Empire, ces conditions allaient promouvoir cette forme de capitalisme volontariste et moderne dans divers secteurs de l'économie que décrit Guy CHAUSSINAND-NOGARET dans son histoire des Elites en France du XVIème au XXème siècles.

Mais les prémices de la crise financière actuelle doivent être recherchées dans les institutions mises en place par les pays anglo-saxons et en tout premier lieu par les Etats-Unis d'Amérique à la suite de la crise de 1929.

Dans un rapport publié dans le cadre du Barreau de Paris, Maître Alain CORNEVAUX, avocat, devait rappeler que « le New Deal allait favoriser le développement de firmes de conseils multifonctions aux Etats-Unis dont les animateurs proviennent d'officines d'agents de change ».

Semble-t-il dans un premier temps méprisés par les avocats américains du fait qu'ils ignorent toute déontologie, peu à peu ces financiers font construire des structures puissantes qui vont accompagner les industries américaines dans le cadre du plan Marshall après la guerre 1939/1945.

Une nouvelle forme de guerre était née qui n'allait plus épargner un seul individu de cette planète, l'espérance dans la démocratie imposant effectivement l'obligation de rendre chaque être humain responsable de ses choix et, par là même, en assumer les conséquences.

Parce que cette nouvelle forme de guerre a plusieurs dimensions, il faut effectivement évoquer chacune d'elle et laisser à chacun d'entre nous le soin d'apporter sa contribution à cette lutte.

La dimension criminelle :

Cette dimension est la plus flagrante, elle est inscrite dans chaque page de l'histoire de l'humanité, puisque la guerre a toujours été perçue comme la forme légitime du crime.

Bien qu'elle ait pu être perçue comme un art, être étudiée sous la forme de la polémologie, il faut admettre que, de façon tout à fait paradoxale, plus les Etats se sont prévalus de la nécessité de faire respecter les droits de l'Homme, plus les moyens techniques, les instruments de mort se sont développés pour promouvoir ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la barbarie.

La chute du nazisme, le procès de Nuremberg, devaient même instituer la qualification juridique de cette barbarie, la qualifier de crime contre l'humanité et rendre ainsi imprescriptibles les poursuites à l'encontre de ses auteurs.

A ce titre, il est intéressant de rappeler qu'un des conseillers du Président Bill CLINTON avait souhaité que le trafic de la drogue, pour des raisons qui paraissent assez évidentes, soit qualifié de crime contre l'humanité.

Non seulement certains Etats, mais également et surtout des organisations mafieuses et terroristes ont ainsi accumulé un véritable trésor de guerre réinvesti dans l'économie légale mais en conservant les méthodes qui vont peser sur les organes de décision.

Il suffit, pour illustrer cette mentalité qui est la principale source de la crise actuelle, d'évoquer un extrait de l'ouvrage « Gomorra dans l'empire de la Camorra » puisque, en effet, le but est de devenir chef d'entreprise :

« Un vrai, capable de faire des affaires avec tout et de gagner de l'argent même avec rien.

Tout utilisé comme un simple moyen et n'avoir que soi pour fin.

Ceux qui prétendent que c'est immoral, qu'il ne peut y avoir d'existence humaine sans éthique, que l'économie doit avoir des limites et obéir à des règles, ceux-là n'ont pas réussi à prendre le pouvoir ; ils ont été vaincus par le marché.

L'éthique est le frein des perdants, la protection des vaincus, la justification morale de ceux qui n'ont pas su tout miser et tout rafler ».

Cette inversion des valeurs a toujours existé, mais la complexité du phénomène provient du fait que la guerre imposait à chacun son camp, la morale n'apparaissait qu'au second plan et c'est effectivement le vainqueur qui dictait le bien et qui dictait le mal.

En revanche, la criminalité mise au service des affaires, impose à chacun de choisir son camp, non pas seulement en fonction de ses capacités intellectuelles ou physiques, mais également et surtout en fonction des valeurs qui ont permis le progrès de l'humanité.

Le credo rappelé ci-dessus n'implique aucune intelligence mais exige, effectivement, une absence totale de scrupules, c'est-à-dire la négation de l'humanité.

La dimension économique et financière :

Le nombre des ouvrages consacrés à l'économie souterraine depuis une quarantaine d'années, est considérable, chaque auteur a effectivement apporté sa pierre à l'édifice, qu'il s'agisse de l'analyse des divers trafics (êtres humains, armes, drogue) qu'il s'agisse de leurs conséquences sur la vie politique, économique et sociale des pays qui tolèrent plus ou moins ces trafics.

La crise financière actuelle a pour seul avantage d'apporter la démonstration que le laxisme en cette matière n'a profité qu'à ceux qui ont effectivement bâti leur fortune et leur pouvoir financier sur cette absence de scrupule et, le plus souvent, sur le crime.

Depuis plusieurs années La finance internationale a été polluée par cet argent sale, les raisons en sont multiples et ont été parfaitement analysées par des universitaires, comme le professeur BOURGUINAT, qui indiquait sous le gouvernement RAFFARIN, qu'il fallait moraliser la finance, le Professeur Alain COTTA qui dénonçait la financiarisation de l'économie et par des magistrats, notamment Jean de MAILLARD et Renaud VAN RUYMBEKE.

Cette masse de capitaux criminels est parfaitement contrôlée, maîtrisée, investie dans l'économie légale, notamment par l'intermédiaire des marchés financiers, ce qui leur a permis de peser sur le cours des valeurs mobilières en mobilisant des capitaux qui allaient permettre, avec l'aide de l'information, des agences de cotation, d'acheter à la baisse et de vendre à la hausse.

Il faut rappeler que le NASDAQ, il y a une dizaine d'années, avait été manipulé par la mafia et que le FBI avait eu, effectivement, beaucoup de peine à identifier les auteurs de ces agissements, à en paralyser les mécanismes et à tenter, par conséquent, d'endiguer ce fléau.

Il ne faut pas oublier que de tels phénomènes ne peuvent se propager et subsister qu'avec la connivence et parfois la complicité de prétendus experts, de journalistes ou d'opérateurs qui prônent la nécessité de la « real politic » oubliant simplement de rappeler que cette politique ne profite qu'à une toute petite minorité et que le plus grand nombre des citoyens non seulement n'en reçoivent pas les miettes mais vont subir peu à peu dans leur vie quotidienne les retombées de ces raisonnements qui ne permettent pas toujours de distinguer la part d'incompétence et la part de complicité.

C'est pourquoi, à l'heure de cette crise financière, il faut rappeler que des femmes et des hommes se sont émus d'une telle situation, un article publié en avril 2000 dans « Le monde diplomatique » s'intitulait « Etats, mafias et transnationales : comme larrons e foire ».

Cet article présenté par l'Observatoire de la mondialisation, était ainsi résumé :

« Abandons de souveraineté et mondialisation libérale – permettant aux capitaux de circuler sans contrôle d'un bout à l'autre de la planète – ont favorisé l'explosion d'un marché de la finance hors la loi, moteur de l'expansion capitaliste, et lubrifié par les profits de la criminalité.

Partenaires associés sur l'archipel planétaire du blanchiment de l'argent sale, gouvernements, mafias, compagnies bancaires et sociétés transnationales prospèrent sur les crises et se livrent au pillage du bien commun en toute impunité.

Avec, de temps à autre, des opérations « poudre aux yeux » pour donner l'impression de lutter contre des paradis bancaires et fiscaux en pleine expansion, que les gouvernements, s'ils en avaient véritablement l'intention, pourraient mettre hors d'état de nuire du jour au lendemain. A la « tolérance zéro » prônée un peu partout à l'encontre des petits délinquants de la précarité et du chômage répond la « répression zéro » des grands criminels de l'argent ».

La dimension juridique :

Pour permettre le blanchiment, la manipulation des marchés financiers, le contrôle de l'économie, il faut effectivement des moyens juridiques et comptables qui constituent en fait des lubrifiants entretenant ce système criminogène.

Un tel système ne peut exister sans l'opacité, ce qui explique la présence des paradis fiscaux, la mise en place d'institutions juridiques tels que les trusts ou la fiducie, qui constituent autant d'écrans et autant de fusibles empêchant d'identifier l'auteur de la manipulation criminelle, les bénéficiaires qui accompagnent sa mise en œuvre.

Il est tout de même intéressant de rappeler que la Caisse des Dépôts et Consignations assure la diffusion, chaque année, d'un ouvrage intitulé « Le rapport moral de l'argent dans le monde ».

La simple lecture des articles remarquables réunis dans ce rapport depuis une quinzaine d'années, permet à chaque citoyen d'appréhender l'ampleur du phénomène, ses effets dévastateurs et, par conséquent, l'impérieuse nécessité de favoriser la mise en place d'institutions susceptibles d'endiguer la propagation d'un tel fléau.

La mainmise sur l'économie mondiale par des organisations criminelles et terroristes, impose effectivement le recours à la notion de crime contre l'humanité.

Toutes les conditions sont réunies pour que cette qualification soit appliquée puisqu'elle répond à une double finalité : stigmatiser dans les consciences l'horreur d'une certaine forme de criminalité et l'inscrire, à tout jamais, dans la mémoire des peuples afin que cette page d'histoire ne se referme pas et ce, d'autant plus que les juristes ont conféré à ce crime un caractère lourd de conséquences, à savoir celui de l'imprescriptibilité.

La dimension politique :

La nature humaine est faible, c'est pourquoi l'Etat n'a pour seule légitimité que d'assurer la défense des personnes et des biens.

Lorsque les pouvoirs régaliens qui lui sont reconnus sont impuissants à faire respecter la loi par des organisations criminelles ou financières qui les méprisent totalement, ce ne sont plus les valeurs morales ou religieuses qui suffisent à préserver la cohésion sociale.

Le spectacle que nous a offert l'histoire démontre que c'est l'instinct de survie qui va précipiter des femmes et des hommes souvent dès l'adolescence sous la bannière de telle organisation criminelle ou terroriste, abdiquant ainsi définitivement leur dignité et, bien entendu, leur liberté.

En effet, le système féodal ne demande qu'à renaître dans la mesure où il constitue la forme élémentaire de toute organisation humaine et sociale procédant de la mainmise de la violence sur le pouvoir.

Or, cette violence financière ou physique, détachée de toute forme de considération morale, ne tolère que l'esclavage.

La crise financière offre l'opportunité de permettre non seulement de réhabiliter la place de l'Etat, mais également au travers de l'économie et de la finance, d'enseigner aux plus jeunes les vertus du patriotisme.

Dans son ouvrage « Un monde sans souveraineté » Bertrand BADIE aborde le problème de la souveraineté sous un double éclairage, à savoir celui de l'histoire et celui de la mondialisation.

Parce que la souveraineté est synonyme de pouvoir, il établit un diagnostic qui dispense de tout autre commentaire :

« Les Etats ont perdu le monopole des guerres au profit d'entrepreneurs multiples, religieux, tribaux, ethniques, claniques, mais aussi économiques ou mafieux qui n'ont que faire de la souveraineté.

A l'heure de la privatisation de la violence et de la criminalisation de la politique, plus aucune République n'est une et indivisible... »

Fort heureusement, il est des hommes politiques qui se sont émus de la gravité des dangers encourus par les démocraties confrontées à la criminalité organisée.

C'est ainsi que le Sénateur Gérard LARCHER, en 1992, a établi un rapport d'information sur la mise en place et le fonctionnement de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 sur le trafic de la drogue dans l'espace Schengen.

Dans l'introduction de ce rapport, le Sénateur Gérard LARCHER, devenu Président du Sénat au mois d'octobre 2008, évoque la mémoire du Juge Giovanni FALCONE, lequel déclarait :

« Le danger de la drogue pour l'Europe, c'est le Hezbollah plus un milliard de dollars ».

Or, face à un tel danger, l'arsenal législatif existe, encore faut-il qu'existe également une volonté politique de le mettre en œuvre, ce qui pose là encore le problème de la souveraineté de l'Etat et de la capacité de ses dirigeants à assurer la sécurité des citoyens.

La mainmise de la finance criminelle sur l'économie a été amplement décrite par Marie-Christine DUPUIS dans son ouvrage consacré à la finance criminelle ainsi que par les magistrats qui ont contribué à l'ouvrage « Un monde sans loi », et peut être combattue à la condition que l'Etat et ceux qui sont à son service satisfassent aux devoirs et aux obligations qui procèdent de la mise en œuvre des pouvoirs régaliens.

C'est l'exercice, par l'Etat, de ces pouvoirs régaliens qui est seul susceptible de permettre au libéralisme de s'exprimer dans le respect des règles imposées par la loi ainsi que par l'éthique.

Si la plupart des pays industrialisés assurent un protectionnisme et un verrouillage du capital des groupes et des sociétés qui participent à leur développement économique, cette guerre économique et financière a effectivement permis, par l'intermédiaire de fonds d'investissements aux capitaux d'origine inconnue de prendre le contrôle d'une partie de l'économie française, d'octroyer des distributions de dividendes substantiels, négligeant toute démarche entrepreneuriale de préservation des emplois, comme des investissements à moyen et à long terme.

Cependant, ceux qui sont au service de ces groupes financiers et qui œuvrent ainsi contre les intérêts de la France, sont susceptibles d'être un jour soumis à une application stricte des dispositions du Code Pénal.

En effet, le titre premier du Livre IV du Code Pénal s'intitule « *Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation* » et c'est sous ce titre que sont abordés la trahison et l'espionnage.

Or, l'article 410-1 du Code Pénal précise que les intérêts fondamentaux de la Nation s'entendent comme étant son indépendance, l'intégrité de son territoire, sa sécurité, la forme républicaine de ses institutions, les moyens de sa défense et de sa diplomatie, la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement, les éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et son patrimoine culturel.

C'est-à-dire qu'en fonction du comportement de certains milieux financiers, l'Etat dispose des moyens d'engager des poursuites et ce, d'autant plus que les activités de blanchiment ont amené le législateur, surtout lorsqu'il s'agit du blanchiment de l'argent criminel, à adopter des textes qui permettent le renversement de la charge de la preuve.

C'est-à-dire qu'il appartient à ce pouvoir financier quel qu'il soit de justifier de la provenance de ses capitaux, de l'identité de ceux qui les contrôlent et en font un usage contraire aux intérêts de la Nation.

La dimension sociale :

Cette nouvelle forme de guerre est insidieuse. Par des moyens qui ne sont pas spectaculaires, elle permet de conquérir des pans entiers de l'économie mondiale.

Dans son ouvrage consacré à la finance criminelle, Marie-Christine DUPUIS rappelle que « *la confiscation des revenus criminels nuit à la répartition normale des richesses et donc à la croissance mondiale. Par ailleurs, l'afflux d'argent sale peut localement déstabiliser un marché voire une économie* ».

La crise financière actuelle illustre ce propos ; aussi, convient-il d'en tirer également les conséquences sur le plan social.

Le retentissement d'un tel constat est particulièrement grave sur le plan social et notamment sur le plan de la simple exemplarité.

Présenter comme une élite des individus dont la réussite est essentiellement fondée sur l'absence de scrupules bouleverse l'échelle des valeurs.

Conférer à cette même prétendue élite une compétence et une intelligence qui n'existent pas, c'est donner le sentiment au citoyen imprégné d'une éducation fondée sur l'effort, le respect de la loi, qu'il est un infirme incapable de gravir l'échelle sociale.

Les français dépassent la moyenne européenne dans la consommation d'antidépresseurs, sans doute parce que le spectacle de cette bouffonnerie leur est devenu insupportable.

Au surplus, de nombreux ouvrages ont été consacrés à la dénonciation de cette mascarade, stigmatisant l'imposture de ce qu'il a été convenu d'appeler « les élites irrégulières », le Commissaire Charles PELLEGRINI ayant même commis un ouvrage prophétique « *Demain la guerre civile* ».

C'est ce qui explique l'existence « des parachutes dorés » lesquels sont le prix payé par les actionnaires pour récompenser les dirigeants qui ont licencié, délocalisé, désossé les entreprises uniquement dans le but de faire monter le cours de l'action et permettre ainsi une spéculation sur les marchés financiers.

Le dévoiement de cette forme de capitalisme a effectivement été dénoncé non seulement par des universitaires, mais également par des chefs d'entreprise notamment par Claude BEBEAR, fondateur du groupe AXA.

La désinformation qui a régné depuis plusieurs années dans ce domaine de la finance criminelle est assimilable à de la propagande.

Cela revient à propager le mensonge pour justifier l'émergence d'un pouvoir dépourvu de toute légitimité démocratique.

La répercussion sur le plan social est d'autant plus grave que la connaissance, aujourd'hui, par les citoyens de ce pouvoir financier et des moyens qu'il utilise se traduit par des comportements criminogènes, chacun à son niveau souhaitant bénéficier du système creusant ainsi, en réalité, le trou de sa propre tombe.

La loi pénale appliquée aux citoyens les plus humbles, aux artisans et aux petits entrepreneurs, devient injuste si elle n'est pas tout d'abord appliquée aux puissances financières qui méprisent la loi et les règles élémentaires du droit et de la morale qui constituent la colonne vertébrale de la cohésion sociale.

Au surplus, cette situation jette un discrédit sur l'Etat remettant en cause sa légitimité et celle de ses représentants.

La controverse sur l'indemnité que devait recevoir le Président de la République, a été ridicule, mais elle est symbolique, puisqu'il est indéniable qu'une réforme doit être engagée qui tende à récompenser le mérite, à rémunérer en toute transparence les agents de l'Etat chargés de la défense des intérêts vitaux de la Nation.

Dans un tel contexte de guerre économique et financière mondiale, force est d'admettre que certains secteurs tels que la santé, l'énergie... doivent échapper à toute forme de libéralisme, demeurer sous le contrôle de l'Etat, ce qui pose d'une façon cruciale, aujourd'hui, le contrôle de la banque et de la finance.

La crise financière est venue démontrer que l'absence de sanction de toutes les manipulations juridiques et comptables qui ont été mises en place au cours de la seconde partie du XXème siècle, n'avait qu'un but satisfaire les appétits d'un pouvoir financier s'exonérant du respect de la loi et, a fortiori, de toute considération morale.

A défaut de mettre en place les institutions permettant d'endiguer un tel fléau, les représentants des Etats qui prônent l'avènement de la démocratie, livreront les citoyens de ces pays en pâture à ces organisations criminelles ou terroristes qui contrôlent, d'ores et déjà, certains Etats.

C'est pourquoi, face à un tel fléau, il ne saurait être question de régulation mais plutôt de mettre en place, de façon urgente, un arsenal de sanctions adaptées à ce type de criminalité.

Dans la constitution de 1958, l'institution judiciaire n'a pas le statut de pouvoir mais l'autorité, cette nuance est lourde de conséquences ; aussi, peut-on emprunter à l'œuvre de Giuseppe FAVA « Ultima violenza » cette réplique du représentant de la mafia s'adressant au Procureur :

« Et vous devez me laisser parler. Vous représentez l'autorité et moi je représente le pouvoir ; là est la différence. »

« Nous appliquons tous les deux la loi, vous celle écrite par les autres que personne ne respecte et moi, celle écrite par moi, que le peuple reconnaît ».

Cette épigraphe empruntée à Balzac est une véritable malédiction qui donne à tous ceux qui ont la volonté d'œuvre pour l'humanité, une finalité, y mettre un terme.